

# Règlement Challenge May Performances Orientation 2018

## 1- Organisation

Cette année, le **Challenge May Performance Orientation** regroupe 5 épreuves

1. Dim 03 déc 2017 → C.O. RVP à .....
2. Dim 07 janv 2018 → C.O. RAPV à .....
3. Dim 21 janv 2018 → C.O. Chantonay Raid.....
4. Dim 18 fév 2018 → C.O. RLA à .....
5. Dim 11 mars 2017 → C.O. Raid Apte Les Clouzeaux

• L'inscription à chaque épreuve se fait en ligne sur le site **ESPACE COMPETITION**. En cas de changement d'un membre de l'équipe, confirmer les modifications avant la date de la course à l'association organisatrice

- L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature. Elle pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- En cas de nécessité ou événement grave, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.
- En cas de besoin, les organisateurs pourront décider d'éventuelles neutralisations, elles seront alors comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.
- Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur.
- Les participants restent responsables de leur sécurité et de leurs biens et, attestent être couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à des tiers.

## 2- Les épreuves

**NOUVEAUTE 2018 : classement par club ou asso.** On fait le cumul des points des 3 meilleures équipes d'une asso sur une épreuve. Puis on additionne les 4 meilleures épreuves (**Bien noter le même nom d'asso pour chaque équipe et chaque épreuve sous l'onglet cli ou asso dans Espace Compétition**)).

• **CONCEPT** : Le **Challenge May Performances Orientation** est organisé sur le principe de la course au score par équipe de deux. Le but consiste à retrouver, à l'aide d'une carte topographique, fournie par l'organisation, le maximum de balises dispersées dans la nature.

• **DUREE** : La durée des épreuves sera de 2h30 maximum. Sur chaque épreuve, **au-delà du temps imparti, suppression de 20 pts par minute entamée.**

• **CLASSEMENT** : Le classement du challenge est un classement individuel aux points. A l'issu du challenge, seuls les **3 meilleurs résultats** seront pris en compte (2 meilleurs en cas d'égalité).

• **ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE EPREUVE** : 600 pts au 1<sup>er</sup>, 560 au 2<sup>e</sup>, 530 au 3<sup>e</sup>, puis - 20 pts de la 4<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> place ; - 10 pts de la 11<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> ; - 5 pts de la 21<sup>e</sup> à la 40<sup>e</sup> ; ...

Le seul fait d'être inscrit (**en équipe**) sur l'une des épreuves fait entrer automatiquement les concurrents dans le classement du Challenge

• **Classement du challenge pour les féminines** : il est calculé à partir de la place dans chacune des catégories :

- La coéquipière de la première équipe mixte marquera 600 pts, de la 2<sup>e</sup>me équipe 560 pts, de la 3<sup>e</sup>me 530 pts, ... (même décompte que pour le classement général)
- Les 2 coéquipières de la première équipe féminine marqueront de la même façon 600 pts, 560 pts, 530 pts, ...

• **POINTS DE CONTROLE** : Les parcours comportent un certain nombre de points de contrôle matérialisés par une balise, qui doivent être impérativement pointés en équipe.

• **PENALITES** : En cas de non-conformité et non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe (retrait de points), pendant ou après la course:

- **Progression non groupée des membres de l'équipe (écart de plus de 50 m), traversée de rivière à la nage.**
- **Franchissement de clôtures hors passages et autorisations prévus, traversées de champs cultivés, jardins, zones d'habitation, routes ou zones interdites.**
- **Non-respect du code de la route et des signaleurs de course, des habitants, des participants et autres personnes rencontrées.**
- **Abandon de déchets sur le parcours (papiers, etc...).**
- **Pointage de plusieurs doigts électroniques par un seul concurrent.**

• **CHRONOMETRAGE** : Système Sport-Ident avec validation des balises par une puce électronique (**En cas de perte d'une puce, les participants s'engagent à rembourser celle-ci (50€).**)

• **RECOMPENSES** : Aux six premiers de chaque classement (hommes et femmes) à l'issue de la dernière épreuve :

**DOTATION 1000 euros et un cochon à la meilleure association Remise des prix au magasin May Performances**

## 4- Les concurrents

• Le **Challenge May Performances Orientation** est ouvert à tous, hommes et femmes majeurs et mineurs de plus de 16 ans (avec un adulte dans l'équipe) → accord parental obligatoire pour les mineurs.

• L'inscription se fait sur chaque épreuve par équipe de deux et ne sera effective qu'à réception complète du dossier d'inscription et paiement des frais d'inscription. Il n'y a pas d'inscription directe au Challenge.

• La composition des équipes n'est pas fixe. Chaque personne peut avoir un binôme différent sur chaque épreuve. Le classement du **Challenge May Performances Orientation** reste individuel.

• Aucun nom d'équipe discréditant le sérieux de l'épreuve et de l'organisation ne sera validé.

• Les concurrents doivent avoir présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an (**à la date de l'épreuve**) ou une copie de licence fédérale de sport en compétition **FRMN, FFCO, FFA, FF Tri, UFOLEP (relative à l'activité)**, valide.

• L'organisation se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.

• Tout remplacement d'un concurrent au cours de l'épreuve est interdit.

• **Les concurrents doivent respecter impérativement les propriétés privées, la nature et la protection de l'environnement.**

• **Des propriétés privées sont ouvertes exceptionnellement pour le jour de la manifestation. Il est formellement interdit d'y circuler avant ou après l'événement (sauf autorisation).**

• Toute équipe doit être complète pendant la durée de l'épreuve et l'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'équipe.

• Un équipier contraint d'abandonner doit avec l'aide de son coéquipier se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche ou prévenir l'organisation par téléphone.

• Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution (papiers, plastiques...) sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du concurrent engagé.

• Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.

• En cas de contestation des résultats, une commission sera nommée et constituée d'un membre de l'organisation, d'une équipe tirée au sort et du responsable informatique.

## 5- Matériel

• **MATERIEL OBLIGATOIRE** : Chaque équipe devra posséder au moins un téléphone portable de façon à joindre l'organisation en cas de force majeure.

• **MATERIEL CONSEILLE** : Sac à dos (type Camel back) ou bidon de manière à vous hydrater au cours de l'épreuve, boussole, matériel de traçage.

## 6- Droit à l'image

• Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons, enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie.

• Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

• Sur les 5 épreuves du **Challenge May Performances Orientation** vous pouvez être filmé ou photographié. Les photos ou films pourront être mis en ligne sur les différents sites ou blog des organisateurs.

## 7- Acceptation du règlement

• **Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire à l'une des 5 épreuves du Challenge Vendée Orientation**